



Commission de l'Economie

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2015
2. 6755 Projet de loi concernant la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression
- Rapporteur : Madame Tess Burton

- Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat
3. 6768 Projet de loi concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
- Rapporteur : Madame Tess Burton

- Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 6793 Projet de loi concernant la compatibilité électromagnétique
- Rapporteur : Madame Tess Burton

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
5. 6800 Projet de loi concernant les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs et modifiant la loi modifiée du 15 décembre 2010 relative à la sécurité des jouets
- Rapporteur : Madame Tess Burton

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
6. 6806 Projet de loi concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques
- Rapporteur : Madame Tess Burton

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
7. Participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition universelle de Dubaï en 2020 (demande du groupe CSV)

- Explications par Monsieur le Ministre de l'Economie

8. Accord obtenu entre ArcelorMittal et le Gouvernement (demande du groupe CSV)
- Explications par Monsieur le Ministre de l'Economie
9. Divers (prochaines réunions)

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Gérard Anzia, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen remplaçant M. Roy Reding, M. Léon Gloden, M. Claude Haagen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Laurent Mosar

M. Gilles Baum, M. Max Hahn, observateurs

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie

M. Luc Wilmes, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2015**

Le projet de procès-verbal susmentionné est approuvé.

2. **6755 Projet de loi concernant la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression**

- Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat

La Commission de l'Economie constate que le deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat est de nature à permettre la rédaction d'un projet de rapport.

Elle fait droit à la proposition de Monsieur le Président de procéder à l'examen et l'adoption de ce projet de rapport avec les autres projets de rapport visant la transposition en droit national de directives dans le domaine de la mise sur le marché de produits. Idéalement, cette réunion spécifique aurait lieu immédiatement avant une des séances plénières à venir.

La commission décide de convoquer cette réunion pour le jeudi matin 28 avril 2016 au préalable de la séance plénière.

3. **6768 Projet de loi concernant la mise à disposition sur le marché du matériel**

électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension

- Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat

La Commission de l'Economie constate que le deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat est de nature à permettre la rédaction d'un projet de rapport.

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Ce point est reporté à la réunion à convoquer pour le jeudi 28 avril 2016 (voir supra, point 2 de l'ordre du jour).

4. 6793 Projet de loi concernant la compatibilité électromagnétique

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat

La Commission de l'Economie constate que l'avis complémentaire du Conseil d'Etat est de nature à permettre la rédaction d'un projet de rapport.

Ce projet de rapport sera présenté et adopté le jeudi 28 avril 2016.

5. 6800 Projet de loi concernant les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs et modifiant la loi modifiée du 15 décembre 2010 relative à la sécurité des jouets

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat

La Commission de l'Economie constate que l'avis complémentaire du Conseil d'Etat est de nature à permettre la rédaction d'un projet de rapport.

Ce projet de rapport sera présenté et adopté le jeudi 28 avril 2016.

6. 6806 Projet de loi concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat

La Commission de l'Economie constate que l'avis complémentaire du Conseil d'Etat est de nature à permettre la rédaction d'un projet de rapport.

Ce projet de rapport sera présenté et adopté le jeudi 28 avril 2016.

7. Participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition universelle de Dubaï en 2020 (demande du groupe CSV)

- Explications par Monsieur le Ministre de l'Economie

L'initiateur de ce point à l'ordre du jour est invité à motiver sa demande. Celui-ci relate l'étonnement de son groupe politique en apprenant par l'intermédiaire des médias que, d'une part, le gouvernement aurait décidé que le Luxembourg participe à l'Exposition universelle à Dubaï en 2020 et que, d'autre part, la Ministre du Logement et de la Culture, qui vient de démissionner il y a trois mois, serait chargée de préparer cette participation et nommée premier conseiller du gouvernement au sein du Ministère de l'Economie. L'orateur enchaîne en soulevant une série de questions à ce sujet.

Des explications ministérielles et du débat qui s'en suit, il y a lieu de retenir les points qui suivent :

- **Absence du Luxembourg à Milan.** Monsieur le Ministre explique que le thème de l'exposition universelle de l'an passé à Milan, « Feeding the planet / Energy for life », n'était pas intéressant pour le Luxembourg. Compte tenu de l'insignifiance du secteur agro-alimentaire en termes économiques au Luxembourg, le coût d'une participation, se soldant à au moins 18 millions d'euros et liant des effectifs importants au niveau de l'administration publique, n'aurait pas raisonnablement pu être justifié ;
- **Budget.** Monsieur le Ministre concède que le budget à allouer pour la participation à Dubaï sera certainement plus élevé que celui prévu pour la participation à Shanghai et renvoie aux coûts de la main d'œuvre et de vie bien plus élevés aux Emirats arabes qu'en Chine. L'orateur table sur un budget nécessaire se situant entre 20 à 25 millions d'euros. Il serait toutefois trop tôt de se prononcer à ce sujet.

L'orateur précise qu'également les entreprises qui se présenteront dans le pavillon du Luxembourg à l'Exposition universelle participeront dans une certaine mesure aux coûts de l'opération. Il rappelle que la présence luxembourgeoise à Shanghai s'est même soldée avec un certain bénéfice, le pavillon ayant été vendu aux chinois. Les acteurs regroupés au GIE mis en place à l'époque s'étaient mis d'accord à transférer ce surplus à l'agence *Luxembourg for business* afin de servir à la promotion économique du pays ;

- **Conditions de travail.** Monsieur le Ministre précise qu'il a souligné lors de ses pourparlers aux Emirats que les conditions de travail des personnes chargées de réaliser le pavillon luxembourgeois devront satisfaire aux standards européens. Ses homologues lui auraient assuré qu'ils n'auraient aucun intérêt à subir la même publicité négative que leurs voisins du Qatar, en train de construire l'infrastructure pour organiser la coupe du monde de football en 2022.

L'orateur du groupe CSV donne à considérer qu'il ne s'agit non seulement de veiller à ce que des conditions de travail décentes soient garanties, mais également les droits des minorités et de la femme.

Monsieur le Ministre se dit être conscient de l'existence de différences culturelles entre le Luxembourg et les pays longeant le golfe Persique. Il ne faudrait toutefois pas mélanger les différents régimes politiques qui y existent et cite une note lui adressée par l'ambassade luxembourgeoise sur place précisant, entre autres, que le gouvernement des Emirats « s'oppose à toute forme d'islam politique et le modèle social du pays se distingue de ceux d'autres acteurs de la région plus empreints de conservatisme ». L'orateur souligne qu'à son avis les Emirats jouent un « rôle positif » dans cette région et qu'il ne

peut pas partager la préoccupation exprimée ;

- **Espace.** Lors de sa visite aux Emirats arabes unis, un échange de vue avec les représentants de leur agence spatiale a eu lieu. Ceux-ci ont exprimé un réel intérêt à coopérer dans le cadre des initiatives spatiales lancées par le Luxembourg ;
- **Nomination de l'ancienne ministre.** Monsieur le Ministre tient à préciser que l'ancienne ministre n'a pas encore été nommée commissaire général du pavillon luxembourgeois. Elle a invoqué son droit à être intégrée à la fonction publique suite à son départ du gouvernement. Partant et en vue de ladite exposition, elle a été nommée conseiller de gouvernement au Ministère de l'Economie. Elle travaille actuellement au sein de la Direction générale « Promotion du Commerce extérieur et des investissements » (DG5), direction qui aura la charge de participer à la préparation de la présence luxembourgeoise à l'Exposition universelle aux Emirats arabes unis. Un organigramme a déjà été dressé indiquant la composition de l'équipe chargée de ses travaux – Monsieur le Ministre en fait distribuer des copies et donne des explications sur la structure et les fonctionnaires désignés.

L'orateur ajoute qu'il est d'usage de faire « chapeauter » les participations aux expositions universelles par d'anciens ministres, cette ancienne fonction leur « ouvrant une série de portes » qu'un simple fonctionnaire ne saurait ouvrir. Ce faisant, le gouvernement se placerait dans la tradition de précédents gouvernements.

Le groupe CSV critique vivement que le gouvernement c'est de suite focalisé sur la personne de la ministre démissionnaire pour occuper la fonction de commissaire général. Il considère que l'ancienne ministre ne peut être comparée, au niveau de ses compétences, au précédent commissaire général qui a été un ancien ministre de l'économie et était encore député au parlement européen pendant qu'il assurait cette mission.¹ Il estime que la personne à désigner devrait faire preuve de compétences dans les thématiques à présenter à Dubaï et un de ses intervenants renvoie, à titre d'exemple, à l'ancien ministre René Steichen. Il rappelle que le précédent commissaire n'a pas été payé pour représenter le Luxembourg en tant que commissaire général et souhaite que le choix de la personne du commissaire général soit sérieusement réexaminé. Si la personne devait être un ancien ministre, d'autres personnes pourraient être prises en compte.

Monsieur le Ministre réplique que l'ancienne ministre ne sera pas seule à organiser la présence du Luxembourg sur l'Exposition universelle et n'aura pas la responsabilité politique afférente. Il renvoie à toute la structure qui sera chargée, tant des travaux préparatoires que de la présence sur place et rappelle que le pavillon lui-même aura son propre directeur.

Monsieur le Ministre invite le groupe CSV à lui transmettre une liste avec ses propres propositions d'anciens ministres avec de meilleures compétences pour exercer la mission de commissaire général du Luxembourg lors de l'Exposition universelle à Dubaï. Il ajoute que l'ancien Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Monsieur Jeannot Krecké, n'était pas intéressé par cette fonction ;

¹ Monsieur Robert Goebbels (LSAP), membre au parlement européen de juillet 1999 jusqu'en mai 2014 et commissaire général du pavillon luxembourgeois lors de l'Exposition universelle à Shanghai (Chine) en 2010.

- **Participation à l'Exposition universelle.** Aucune décision formelle concernant la participation du Luxembourg à l'Exposition universelle de 2020 n'a pu être prise, puisqu'aucune invitation officielle à cette exposition n'existe. Cette invitation devrait parvenir au Luxembourg au courant de ce mois ou le mois prochain. Le gouvernement prendra alors, sur proposition du Ministre ayant l'Economie dans ses attributions, les décisions qui s'imposent.

Monsieur le Ministre confirme cependant que le gouvernement a l'intention de répondre favorablement à une telle invitation. Le thème de cette exposition universelle, « Connecter les esprits, construire le futur », semble très prometteur pour les acteurs économiques luxembourgeois et coïncide avec la vision politique et économique du gouvernement.

Lors de sa visite de travail, fin mars, aux Emirats arabes unis, l'Exposition universelle a précisément été un des sujets discutés.

L'orateur rappelle que le Luxembourg entretient d'excellentes relations politiques bilatérales avec les Emirats arabes et a même ouvert, en novembre 2011, une ambassade à *Abou Dabi*. Les échanges commerciaux avec les Emirats seraient en constante progression et l'orateur cite une série de chiffres. Une trentaine d'entreprises luxembourgeoises seraient actuellement actives dans les Emirats.

Une fois la décision prise et le commissaire général désigné, un premier pas à réaliser sera la création du Groupement d'intérêt économique (GIE) afférent qui désignera un directeur du pavillon.

Le groupe SES aurait déjà affiché son intérêt à participer. Toute une série d'autres entreprises luxembourgeoises auraient potentiellement intérêt à participer.

L'orateur du groupe CSV concède que la participation du Luxembourg à l'Exposition universelle de Shanghai peut être qualifiée avoir été un succès, de sorte que son groupe estime qu'il y a lieu de considérer sérieusement la participation à celle de Dubaï. Il ajoute toutefois que ce succès à Shanghai serait en grande partie à attribuer à la personnalité du commissaire général en charge en 2010.

Une brève mais virulente discussion sur la personne envisagée pour occuper le poste de commissaire général s'ensuit.

La représentante du groupe DP tient à souligner que son groupe appuie une participation du Luxembourg à la prochaine Exposition universelle. Ceci d'autant plus qu'une participation aiderait à appuyer les progrès politiques qui sont en train de se faire dans les Emirats arabes unis et, dans ce contexte, la nomination d'une femme en tant que commissaire général serait en soi un signal politique fort qui serait à saluer.

Pour sa sensibilité politique, le représentant de l'ADR ajoute que, dans l'intérêt d'une meilleure perception du Grand-Duché dans le monde, elle apprécierait une participation à l'Exposition universelle à Dubaï. Une telle exposition serait une plateforme idéale pour présenter et promouvoir le savoir-faire des entreprises luxembourgeoises. Il serait néanmoins utile qu'à ce sujet Monsieur le Ministre reviendrait en commission à un stade plus avancé des préparations ;

- **Pavillon du Luxembourg.** Deux possibilités existent : louer un emplacement dans un des immeubles construits par l'organisateur ou

bien construire son propre pavillon. La première option aurait le désavantage d'une visibilité réduite, la seconde option permettrait de s'assurer une plus grande visibilité et une meilleure représentation. Le succès du pavillon construit à Shanghai en serait la preuve. L'orateur parle d'une occasion à saisir pour le « nation branding ». Partant, le Ministère de l'Economie proposera un pavillon « self build » et le plan de ce pavillon devrait résulter d'un concours d'architectes ;

- **Sujets à présenter.** Notamment le processus de réflexion en cours avec le conseiller Jeremy Rifkin visant à préparer le Luxembourg à la « troisième révolution industrielle » semble se prêter comme un sujet à thématiser lors de l'Exposition universelle. En 2020, le Luxembourg saura présenter ses concepts d'une « économie de l'avenir » avec un impact réduit sur l'environnement. Un autre axe thématique sera la « connectivité » avec tout le savoir-faire du Luxembourg dans ce domaine, notamment en matière de communication par satellite.

Monsieur le Ministre confirme que le secteur financier ne sera pas l'un des grands sujets du Luxembourg lors de l'Exposition universelle à venir. Les atouts du Luxembourg dans ce domaine sont bien connus dans le monde. Il importe de réajuster l'image de marque du Luxembourg. Ainsi, lors de sa visite du plus haut gratte-ciel du monde, le *Burj Khalifa*, fierté de l'émir de Dubaï, ce dernier était surpris à entendre que l'acier employé pour construire la partie supérieure de cette tour est venu de Differdange et que la façade de verre de cette tour a également été fabriquée au Luxembourg. De préférence, de telles compétences et capacités du Luxembourg, à la pointe du progrès dans de nombreuses industries, sont à mettre en vitrine.

Dans cette région du monde, la culture et l'histoire du Luxembourg pourraient également être un sujet porteur de la présence à Dubaï. L'orateur renvoie à l'attrait de cet aspect en Chine en 2010 avec le pavillon luxembourgeois réalisé en acier Corten conçu par un architecte luxembourgeois et l'exposition de la « Gëlle Fra ». Un groupe comme ArcelorMittal pourrait ainsi démontrer les possibilités constructives de l'acier.

8. Accord obtenu entre ArcelorMittal et le Gouvernement (demande du groupe CSV)

- Explications par Monsieur le Ministre de l'Economie

Par l'ajout du point sous rubrique à l'ordre du jour, la Commission de l'Economie fait droit, séance tenante, à une demande du groupe politique CSV, qui, se référant à de récents articles de presse,² sollicite des explications quant à l'accord qui aurait résulté de négociations entre la société anonyme ArcelorMittal et le Gouvernement.

Monsieur le Ministre rappelle que les pourparlers évoqués sont en cours depuis longtemps et confirme qu'un accord vient d'être obtenu. Dans ces négociations, l'objectif poursuivi par le Gouvernement était d'obtenir un engagement ferme et sans équivoque de la part d'ArcelorMittal quant au maintien de son siège social

² Voir la revue de presse afférente jointe en annexe.

au Grand-Duché.

Une solution pour la relocalisation de sa centrale actuelle sise à Luxembourg (boulevard d'Avranches) a été trouvée : ArcelorMittal construira son nouveau siège au Kirchberg, sur un terrain lui mis à disposition moyennant un bail emphytéotique sur une durée de 75 ans pour la somme de 92 millions d'euros. Seulement une partie de ce futur immeuble sera effectivement occupée par l'administration d'ArcelorMittal. Pour l'autre partie, un investisseur est recherché. Une idée est de créer dans cette partie de l'immeuble un hôtel.

En effet, des groupes d'hôtels sont susceptibles de s'intéresser à l'exploitation d'une structure hôtelière haut de gamme en situation centrale au Luxembourg. Lors de sa récente visite de travail aux Emirats arabes, Monsieur le Ministre a été abordé par les représentants d'un groupe hôtelier émirati³ souhaitant investir au marché européen en affichant un intérêt particulier pour le site luxembourgeois qui, au niveau de l'offre d'hôtels à quatre ou cinq étoiles, souffrirait d'une offre lacunaire.

Un autre volet des négociations avec ArcelorMittal visait à résoudre une série de questions foncières ouvertes. Il s'agit de différents sites ou friches industrielles répartis à travers le pays (Dudelange, Lallange, Pétange, Sanem, Wiltz). Ainsi, par exemple, la question ouverte concernant le financement des frais d'assainissement de la friche à Dudelange (*Al Schmelz*) a enfin pu être résolue. Une parcelle de choix retenue par ArcelorMittal en vue du financement des frais de dépollution sera remise pour un euro symbolique à l'Etat afin que le projet de la reconversion de cette friche puisse avancer (création de logements pour quelque 2.000 personnes). Concernant la dépollution de ces terrains, deux modèles ont été retenus, soit l'assainissement sera réalisé par ArcelorMittal avant la remise ou la vente des terrains, soit celui-ci sera réalisé par le promoteur public qui facturera ces frais à ArcelorMittal.

La réalisation de toutes ces transactions dans un seul accord n'a pas été possible compte tenu du nombre de parties prenantes⁴. Chaque transaction sera donc effectuée individuellement.

C'est sous lesdites conditions et dans ce contexte général que le Gouvernement s'est déclaré d'accord à participer à l'augmentation du capital projetée par ArcelorMittal. Afin que cette participation soit neutre en termes budgétaires pour l'Etat, elle sera réalisée par l'intermédiaire de la SNCI⁵. Ainsi, même une recette pour l'Etat d'environ 40 millions d'euros sera générée, la SNCI étant obligée d'acheter pour cette opération des droits de souscription de l'Etat. Cette recette devrait, selon les vœux de Monsieur le Ministre, être versée aux Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg. L'orateur rappelle que lors de la création de ce fonds souverain il a été retenu que ce dernier devait être alimenté par des recettes exceptionnelles.

Pour ce qui est du membre du Luxembourg au Conseil d'administration d'ArcelorMittal, Monsieur le Ministre rappelle que l'Etat luxembourgeois n'y est représenté que par la grâce de l'actionnaire majoritaire, Monsieur Lakshmi Mittal qui a renoncé à désigner un de ses propres représentants à ce poste. Le Gouvernement a également l'ambition de changer cette situation et d'obtenir un

³ Groupe Jumeirah

⁴ L'Etat, les différentes communes, le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.

⁵ Société Nationale de Crédit et d'Investissement (établissement bancaire de droit public)

siège d'office dans le Conseil d'administration. Ces discussions sont en cours, le Gouvernement rappelant l'appui constant accordé par l'Etat à l'Arbed et le groupe qui en est né.

Débat:

- **Accord global.** Le groupe CSV signale que l'objectif et le résultat des négociations explicitées lui semblent aller dans la bonne direction. Même s'il comprend l'impossibilité juridique de couler toutes ces transactions et engagements dans un seul contrat, il serait toutefois utile voire recommandable de signer quand même un accord général évoquant tous les points retenus. Monsieur le Ministre remarque qu'un tel texte unique avait été formulé (un *MoU*), mais ne sera pas signé en lieu et place des entités respectivement concernées. Pour des raisons juridiques, une série de contrats spécifiques seront rédigés et signés par les parties respectivement concernées ;
- **Assainissement.** Le représentant de la sensibilité politique ADR met en garde devant la fixation d'un montant maximal de la participation d'ArcelorMittal aux coûts de l'assainissement de ses friches sur base d'études ou d'estimations comme c'était le cas lors de la reconversion des friches sises à Esch-Belval. Il s'agirait d'éviter cette erreur lors de la reconversion des autres friches industrielles évoquées. Monsieur le Ministre explique qu'il partage cette appréciation. Il a été veillé à ce qu'ArcelorMittal ne puisse se dérober au coût effectif de la dépollution où elle en est responsable. En ce qui concerne la friche d'Esch-Schiffange un groupe de travail sera instauré chargé de dresser un *masterplan* et d'évaluer par la suite la valeur de ces parcelles. Il n'y s'agit pas seulement de terrains appartenant à ArcelorMittal. La consigne est de parvenir à une plus-value de 5% (prix de vente moins les frais liés à la dépollution et la viabilisation) ;
- **Augmentation du capital.** L'orateur du groupe CSV approuve tant le fait que la forme de la participation envisagée par l'Etat à l'augmentation du capital d'ArcelorMittal. Il s'interroge toutefois sur les conséquences d'une division de l'actionnariat publique (SNCI et Etat). Monsieur le Ministre explique que l'Etat est considéré comme un seul acteur peu importe ses actionnaires respectifs. Une reprise complète des parts de l'Etat par la SNCI ne ferait donc, au niveau du conseil et des assemblées générales, pas de différence. Une telle décision créerait toutefois des problèmes de liquidité au niveau de la SNCI. En effet, la valeur de la participation de l'Etat se chiffrait, il y a un certain temps, à 1,3 milliards d'euros. En comparaison, le coût global pour la SNCI engendré par la participation envisagée à l'augmentation du capital d'ArcelorMittal devrait se situer à seulement 90 millions d'euros, les deux postes (40 et 50 millions d'euros) confondus ;
- **Siège dans le Conseil d'administration.** L'orateur du groupe CSV dit également appuyer la volonté du Gouvernement d'obtenir d'office un siège pour le Luxembourg dans le Conseil d'administration d'ArcelorMittal, mais s'interroge sur le statut des représentants de l'Etat dans pareils conseils d'administration et leurs tantièmes ou jetons de présence. Une réglementation « transparente » de cette activité devrait être élaborée.

Monsieur le Ministre rappelle que la SNCI est placée sous la tutelle du ministre ayant l'économie dans ses attributions et que le Gouvernement

choisit les représentants de l'Etat dans pareils conseils. Il s'agit soit de fonctionnaires, soit de personnes indépendantes. Une proposition de réglementation afférente pour les fonctionnaires et employés publics est en voie d'élaboration. Cette réglementation ne visera pas les personnes indépendantes, qui continueront à bénéficier intégralement des indemnités évoquées. Sans ces indemnités il serait par ailleurs difficile voire impossible de motiver ces personnes à se charger d'une telle responsabilité. Le mandataire de ces personnes dites indépendantes étant l'Etat, l'orateur du groupe CSV réplique qu'il n'est pas d'avis qu'en termes de leur responsabilité encourue une différence entre ces deux catégories de représentants existe.

9. Divers (prochaines réunions)

La Commission de l'Economie discute brièvement sur son rôle des affaires et l'ordre du jour de ses prochaines réunions qu'elle fixe au jeudi 21 avril 2016 à 9 heures et au jeudi 28 avril 2016 à 8.00 ou à 8.30 heures (en fonction du début de la séance publique).

Luxembourg, le 10 octobre 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

Le Président,
Franz Fayot

Annexe :

- Revue de presse « ArcelorMittal » du 6 au 14 avril 2016, 12 pp..



Commerce / Industrie / Artisanat

Neue Zentrale auf Kirchberg	1
tageblatt du 14.04.2016 // Christian Muller	
Une tour d'acier au Kirchberg	2
LE QUOTIDIEN du 14.04.2016 // Jeremy Zabatta	
Ja, auf Kirchberg	3
Lëtzebuenger Journal du 14.04.2016 // MARCO MENG	
ArcelorMittal au Kirchberg	4
L'essentiel du 14.04.2016 /	
Ne crachons pas dans la soupe	5
Luxemburger Wort du 12.04.2016 /	
«Arrêtons de cracher dans la soupe»	6
Luxemburger Wort du 12.04.2016 // PIERRE SORLUT	
Sacré-saints sièges	8
Luxemburger Wort du 09.04.2016 // PIERRE SORLUT	
Einigung erzielt?	9
Lëtzebuenger Journal du 09.04.2016 // MARCO MENG	
ArcelorMittal et l'Etat s'entendent	10
Luxemburger Wort du 09.04.2016 /	
ArcelorMittal a levé ses trois milliards d'euros	11
Luxemburger Wort du 06.04.2016 /	



Neue Zentrale auf Kirchberg

ARCELORMITTAL Eine Stahlkonstruktion für 1.200 Mitarbeiter

Christian Muller
Der Stahlkonzern
ArcelorMittal hat gestern offiziell bestätigt, dass sein neuer Hauptsitz auf Kirchberg gebaut wird. Somit bestätigte das Unternehmen die Medienberichte von Anfang März.

Wie das neue Gebäude aussehen soll, sei noch nicht entschieden, sagte der Pressesprecher von ArcelorMittal gegenüber dem *Tageblatt*. „Da wir nun aber wissen, wo gebaut werden soll, können wir mit dem konkreten Planen beginnen.“

Als der Stahlkonzern ArcelorMittal seinen Hauptsitz in der avenue de la Liberté an die Spuerkeess verkaufte, hatte er jedoch bereits angekündigt, dass er eine neue, repräsentative Firmenzentrale in Luxemburg bauen wolle. Es solle „ein neues Gebäude werden, eines aus dem 21. Jahrhundert. Eine schöne Stahlkonstruktion“. Das war im Jahr 2014 und wurde gestern von Geschäftsführer Lakshmi Mittal in einer Pressemitteilung bestätigt. Er freute sich, dass der Hauptsitz in Lu-

xemburg bleibe. Das Gebäude werde ein Vorzeigeobjekt werden.

In dem neuen Hauptquartier soll, laut Plan, Platz für 1.200 Mitarbeiter entstehen – also für die, die derzeit am boulevard d’Avranches und auf Cloche d’or arbeiten.

Bis wann der neue Hauptsitz stehen soll, war gestern noch unklar. Es ist aber wohl ein Projekt, das zwei bis drei Jahre dauern kann, so der Pressesprecher. In seinem derzeitigen Hauptsitz am boulevard d’Avranches ist der Stahlkonzern nur Mieter. Der Mietvertrag soll noch bis 2020 laufen.

70 Millionen für Belval und Differdingen

Gebaut wird neben dem neuen Konferenzzentrum – gegenüber dem Konrad-Adenauer-Gebäude – auf Kirchberg. Dieser Standort ist das Ergebnis von Verhandlungen zwischen ArcelorMittal, dem Fonds du Kirchberg und der Re-

gierung. Für das Gelände auf Kirchberg, das dem Konzern angeboten wurde, wird der Stahlhersteller dem Luxemburger Staat andere Grundstücke anbieten, schreibt der Konzern weiter. Auf diesen sollen dann Wohnungen und Gewerbebezonen entstehen. Details hierzu wurden gestern noch keine genannt. ArcelorMittal ist einer der größten Landbesitzer in Luxemburg. Ihm gehört eine Fläche von rund 1.800 Hektar.

Daneben bedankte sich Geschäftsführer Lakshmi Mittal in der gestrigen Pressemitteilung beim Luxemburger Staat, dass dieser sich an der rezenten Kapitalerhöhung des Konzerns beteiligt hat. Zudem unterstreicht das Unternehmen, dass es – mit 4.200 Mitarbeitern – nach wie vor der größte industrielle Arbeitgeber hierzulande sei. Auch investiere man weiter in die Zukunft der Luxemburger Standorte. Je 35 Millionen Euro sind für die Standorte Belval und Differdingen vorgesehen.



Une tour d'acier au Kirchberg

Le premier employeur privé du Luxembourg a officiellement annoncé son intention de déménager son siège au Kirchberg.

ArcelorMittal a réaffirmé son intention de garder son siège au Luxembourg et de rester un acteur clé de l'économie du pays.

De notre journaliste
Jeremy Zabatta

Ce n'est plus une surprise, puisque la nouvelle avait fuité dans la presse avant d'être confirmée en début de semaine par Xavier Bettel, le Premier ministre, dans une interview accordée au *Wort*. ArcelorMittal va bel et bien quitter son siège situé au 24-26, boulevard d'Avranches à Luxembourg pour le plateau du Kirchberg. Hier matin, c'est par le biais d'un communiqué de presse que le premier employeur du Grand-Duché a officialisé la nouvelle, laissant ainsi la priorité au Premier ministre de le faire en début de semaine. Il faut dire que l'enjeu est de taille, car ArcelorMittal, par l'intermédiaire de son actionnaire principal, Lakshmi Mittal, réfléchissait à déménager le siège luxembourgeois, sans pour autant dévoiler si c'était pour un autre pays ou simplement pour un autre endroit au Luxembourg. Dans le communiqué, ArcelorMittal explique que la décision de construire un «bâtiment d'acier» au Kirchberg est le résultat d'une «série d'échanges fructueux avec des représentants du gouvernement luxembourgeois».

Plus que des échanges, ce sont de réelles négociations qui semblent avoir eu lieu entre Xavier Bettel et le numéro un mondial de l'industrie sidérurgique et minière.

➤ Plus de 70 millions d'investissements

Il faut dire que pour l'État, actionnaire minoritaire d'ArcelorMittal, l'enjeu était assez important. Pas question de voir s'envoler le siège du premier employeur du pays. En plus, le Luxembourg a récemment accepté l'augmentation de capital de la société et a récupéré autour de 20 hectares de terrain appartenant au métallurgiste, qui serviront à y développer de nouveaux logements et espaces pour des activités industrielles et commerciales (à condition de pouvoir les dépolluer au besoin).

Pour ArcelorMittal, selon le communiqué, la décision de rester au Grand-Duché s'inscrit dans la continuité. «ArcelorMittal confirme son engagement de maintenir sa présence au Luxembourg par la construction de son nouveau siège social, afin de soutenir l'État luxembourgeois dans ses efforts de développement territorial.» Le métallurgiste insiste également sur les investissements dernièrement réalisés sur le territoire afin de moderniser ses infrastructures. «ArcelorMittal a récemment réalisé un in-

vestissement de 35 millions d'euros sur son site de Belval, destiné à améliorer la performance de sa ligne de production de palplanches. ArcelorMittal a également décidé d'investir 35 millions d'euros supplémentaires sur son site de Differdange dans une nouvelle technologie de finition pour renforcer son leadership mondial dans les poutrelles en acier de grandes dimensions. Le démarrage de ce projet est prévu pour le début 2017 pour se terminer en décembre de la même année.»

13 LE CHIFFRE

Au-delà de la présence de son siège social à Luxembourg, ArcelorMittal est également le principal employeur industriel du Grand-Duché avec environ 4 200 salariés. Ses activités luxembourgeoises comprennent treize installations, dont huit sites industriels actifs dans la production ou la transformation d'acier, le développement de solutions en acier pour divers secteurs d'activité tels que la construction, l'automobile, l'industrie générale et l'agriculture.



Ja, auf Kirchberg

ArcelorMittag bestätigt Gerüchte, zumindest teilweise

LUXEMBURG Ohne wirklich konkret zu werden erklärte der Stahlkonzern ArcelorMittag gestern, mit dem Staat eine Vereinbarung zum Bau der neuen Firmenzentrale auf Kirchberg getroffen zu haben. An der Porte de l'Europe nahe des European Convention Center soll das neue Gebäude entstehen, weitere Einzelheiten sind aber weiterhin zu klären. Das Grundstück stellt der Staat zur Verfügung, und zuvor war bereits davon berichtet worden, dass der Stahlkonzern für 75 Jahre vom Staat das Gelände für 92 Millionen Euro pachten soll. In einer Transaktion „unabhängig davon“ überlässt Arce-

lorMittal Grundstücke, die sich in Konzernbesitz befinden, dem Staat zum Wohnungsbau. Welche es genau sind, wurde nicht präzisiert. Auf Nachfrage hieß es, das sei noch Gegenstand von Verhandlungen. Schon zuvor war darüber spekuliert worden, der Konzern könne Industriebrachen in Petingen, Wiltz und Esch zum Wohnungsbau bereitstellen. Wann genau der Geschäftssitz auf Kirchberg errichtet wird, steht ebenfalls noch nicht fest: Ein solches Projekt brauche wenigstens drei Jahre, war zu erfahren. Der Mietvertrag für den derzeitigen Firmensitz läuft 2020 aus.

MARCO MENG



ArcelorMittal au Kirchberg

LUXEMBOURG - ArcelorMittal a confirmé hier qu'il construirait bien «un nouveau siège social à Luxembourg». Le sidérurgiste a précisé qu'il quitterait le boulevard d'Avranches, où se situe son siège actuellement, pour construire un «nouveau bâtiment emblématique en acier au Kirchberg

sur une parcelle proche du centre de conférences européen». Aucune date n'a été avancée pour le début du projet, alors que le bail du siège actuel arrivera à son terme en 2020.

Près de 1 200 employés devraient rejoindre le tout nouveau siège qui sera édifié

dans le quartier européen de Luxembourg-Ville sur une surface espérée de 30 000 m². En contrepartie de ce terrain, ArcelorMittal devrait fournir à l'État plusieurs autres terrains dont il est propriétaire dans le pays.



Ne crachons pas dans la soupe

Luxembourg. Le message émane du Premier ministre. Dans une interview au «Luxemburger Wort», Xavier Bettel fait valoir le travail du gouvernement dans les négociations avec ArcelorMittal, lesquelles ont permis de maintenir le

siège du sidérurgiste au Grand-Duché. Il fait là également référence aux chantiers ouverts par le gouvernement pour maintenir la notation du pays et sa compétitivité. Mais, dans le contexte des révélations «Panama Papers», le chef de l'exécutif rappelle surtout le poids important de l'optimisation fiscale dans l'économie. (ps)



Entretien avec le Premier ministre suite à l'accord obtenu avec ArcelorMittal sur de nombreux dossiers

«Arrêtons de cracher dans la soupe»

Interrogé sur les «Panama Papers», Xavier Bettel revendique une économie de l'optimisation fiscale légale

INTERVIEW: PIERRE SORLUT

L'accord est obtenu. ArcelorMittal gardera son siège au Grand-Duché. Mais pas à n'importe quel prix. Le Premier ministre préfère néanmoins dissocier les dossiers... dont l'un donne l'occasion d'évoquer à nouveau les «administrateurs de l'Etat».

■ **Monsieur Bettel, vous avez mené à bien les négociations avec Arcelor-Mittal, pour maintenir le siège du sidérurgiste au Grand-Duché. C'était important pour vous. Est-ce que cela a été difficile?**

Oui c'est important, d'autant que cela faisait quelques mois que l'on entendait qu'ArcelorMittal cherchait à relocaliser son siège. Et cela pouvait être dans le pays comme à l'étranger. Il me paraissait important que le quartier général reste au Luxembourg. Non seulement pour les liens qui existent entre la société et le Grand-Duché, mais surtout pour que le plus grand producteur d'acier au monde, une multinationale, y ait un siège réel. Il était important de montrer cet ancrage. J'en ai discuté avec Lakshmi Mittal à plusieurs reprises, dans ce bureau ou à Davos.

■ **Quel a été son retour?**

Il m'a répondu qu'il était satisfait de son implantation au Luxembourg et de sa relation avec le pays. Et le fait qu'ils construisent un nouveau siège, ce qui représente un investissement et de l'emploi, matérialise la confiance que l'on peut avoir en la place luxembourgeoise.

■ **Vous avez quand même mis dans la balance la reprise du siège de l'Arbed (100 millions d'euros), le rachat de certains terrains appartenant à ArcelorMittal et la participation à l'augmentation de capital (65 millions d'euros).**

Ce sont des choses complètement différentes. La cession du bâtiment de l'Arbed relevait de la volonté d'ArcelorMittal. Je suis content que la BCEE l'ait repris et que le bâtiment reste dans son jus. C'est une bâtisse à laquelle on est attaché. L'acquisition de terrains représente surtout pour nous l'opportunité de créer 1.500 logements, à court et à moyen termes. Nous présenterons

les projets dans le détail sous peu avec le secrétaire d'Etat en charge du dossier, Marc Hansen. Il nous est très important d'avancer sur cette problématique et l'augmentation de l'offre est un moyen de le faire.

Plusieurs choses progressent via ce dossier. Ces éléments doivent être dissociés, mais sont à percevoir dans le cadre d'une logique de confiance.

■ **Et l'augmentation de capital?**

Idem. ArcelorMittal fait confiance au Luxembourg et nous faisons confiance à la société.

■ **Le terrain du Kirchberg qui servira à la construction de la tour de l'acier a été vendu à 92 millions d'euros (pour 75 ans). A combien s'élèvent les dépenses pour les quelque 15 à 20 ha achetés au sidérurgiste?**

Nous avons 10 hectares à Bettembourg. Deux terrains reçus gratuitement, mais pour lesquels il faudra payer la dépollution. Plusieurs cas de figure se présentent et nous les présenteront un par un.

■ **Au sujet d'ArcelorMittal, le ticket de l'Etat au conseil d'administration a-t-il été réellement menacé et est-ce que c'est bien Jeannot Krecké qui va l'utiliser?**

A ce sujet, il me paraît primordial de préciser que le nom nous importe peu. L'important demeure la représentation de l'Etat luxembourgeois.

■ **D'accord, mais le nom de l'ancien ministre figure bien sur la note aux actionnaires présentant l'ordre du jour de l'assemblée générale du 4 mai.**

Voilà ce qui s'est passé. Nous avons demandé la garantie que l'Etat luxembourgeois soit représenté au conseil d'administration. On m'a demandé si je voulais garder Jeannot Krecké. Je veux avant tout que ce soit un représentant de l'Etat luxembourgeois. La question n'est pas tant la personne que le poste.

■ **Puisqu'il faut 5 % des voix pour modifier l'ordre du jour, Jeannot Krecké est bien parti pour être nommé.**

Il y a de grandes chances que ce soit Jeannot Krecké.

■ **Il continuera donc de recevoir pour son compte les rémunérations engrangées dans ce cadre, comme tous les fonctionnaires qui représentent d'habitude l'Etat dans les conseils d'administration des groupes dans lesquels il a un intérêt. A ma connaissance, la loi exige de ses représentants qu'il reçoive lesdits émoluments, mais la pratique a toujours voulu que les fonctionnaires gardent l'argent. Va-t-on rester sur cette ligne?**

Chaque année le conseil de gouvernement doit prendre une décision sur la part qui est reversée ou pas, à l'Etat ou à l'administrateur. Nous regardons comment nous pourrions faire avec un système de points ou autre. Nous sommes en train de voir si nous devons fixer des limites, en termes de rémunération et/ou de cumul des mandats. Une discussion existe. On veut trouver une réglementation. Aujourd'hui nous avons des fonctionnaires qui dans le privé gagneraient beaucoup plus que ce qu'ils gagnent en tant que fonctionnaires. Ce cumul, avec ce qu'ils gagnent en tant qu'administrateurs, fait qu'ils jouissent d'une rémunération à peu près équivalente à ce qu'ils toucheraient dans une société du Big Four, une banque ou un cabinet d'avocats. Il est important de trouver le juste équilibre.

■ **Pour en revenir aux «Panama Papers». Que vous inspirent ce dossier et le fait que de nombreux acteurs luxembourgeois voient leurs noms (re)sortir?**

On a l'impression que l'on parle de choses illégales. Il faut dissocier l'optimisation fiscale, légale, et la fraude fiscale, le blanchiment d'argent ou encore le financement du terrorisme qui ne le sont pas. S'il y a des faits répréhensibles, alors il convient de le prouver. Si l'on prend par exemple l'histoire du fonds souverain malaisien, IMDB, le parquet a quand même ouvert une instruction (une société impliquée dans ce scandale de détournement de fonds avait des comptes au Luxembourg, ndlr). Ce qui est contraire au droit



doit bien évidemment être puni, mais arrêtons de cracher dans la soupe. L'optimisation est quelque chose qui a existé et qui continue d'exister. Il y a un an, on découvrait que LuxLeaks était en fait un Euro-leaks avec une pratique de rescrit fiscal existant dans de nombreux pays. Maintenant on découvre que des groupes ou des individus originaires de nombreux pays utilisaient des sociétés offshore.

On parlera un jour des fondations du Liechtenstein comme on a pu parler des holdings 1929. Chacun a eu un mécanisme critiquable à un moment donné. Maintenant je vois que Pascal Saint-Amans (directeur fiscalité de l'OCDE, ndlr), Michel Sapin (ministre des Finances français) ou Pierre Moscovici (commissaire européen chargé des questions financières) indiquent que le Luxembourg est conforme. Car le pays a fait ce qu'il fallait. Arrêtons de prendre pour illégal ce qui était ou est encore légal. Pour ce qui est de l'optimisation fiscale, faisons

les mêmes règles pour tout le monde.

■ **Dans les prochains mois, d'autres noms sortiront et concerneront à n'en pas douter le Luxembourg. Avez-vous été contacté par les journalistes de l'ICIJ et prévoyez-vous un plan de communication?**

Non nous n'avons pas été contactés et bien sûr que nous nous préparons. Il faut s'attendre à différents scénarios. Pour nous le principal est de voir exactement ce vers quoi ça se dirige. La place financière luxembourgeoise a été utilisée. Il faut voir dans quel volume et comment ça s'est passé. Nous avons des règles. Si elles n'ont pas été respectées, alors la CSSF a la possibilité de prendre des sanctions.

■ **Est-ce que l'éventualité d'une liste noire luxembourgeoise pourrait être envisagée?**

Nous militons pour un level playing field, soit des règles communes à tous. Si chacun fait sa propre liste noire de pays avec lesquels on veut ou pas travailler... nous devons avoir des standards internationaux.

■ **Justement, c'est envisagé au niveau de l'Union européenne.**

L'OCDE en a déjà une. Et plus grand sera le nombre de signataires, plus l'impact de la liste sera important. Si l'on veut vraiment faire pression, cela marche comme ça. Le Luxembourg n'est plus sur cette liste (il hausse la voix). Nous avons gardé la notation AAA, nous sommes conformes aux standards internationaux et la place financière est restée compétitive. Or quand j'entends certains membres de l'opposition, j'ai l'impression que ces nouvelles passent comme un bulletin météorologique. Mais c'est du boulot. Des changements ont été faits. On voit qu'on arrive quand même à se réinventer.



Xavier Bettel: «On m'a demandé si je voulais garder Jeannot Krecké. Je veux avant tout que ce soit un représentant de l'Etat



Accords entre ArcelorMittal et l'Etat

Sacro-saints sièges

Le gouvernement est parvenu à garder le siège du groupe et son siège au conseil d'administration

PAR PIERRE SORLUT

Le sidérurgiste avait semé le doute sur son avenir au Grand-Duché. Le gouvernement s'est investi pour conserver ces sièges plus que symboliques.

Les négociations sur l'avenir d'ArcelorMittal au Luxembourg menées entre le gouvernement luxembourgeois et le sidérurgiste ont abouti juste avant les vacances. Des accords ont ainsi été trouvés sur les points clés, à savoir le lieu du siège du leader mondial de l'acier, le ticket de l'Etat au conseil d'administration du groupe et sa participation à l'augmentation de capital.

Le leader mondial de la sidérurgie maintiendra son siège social au Luxembourg. Le Premier ministre en avait émis le souhait auprès du PDG Lakshmi Mittal lors du sommet de Davos l'année dernière. Comme indiqué, un nouveau quartier général voulu emblématique sera construit au Kirchberg sur un terrain jouxtant le centre de conférences. S'y dresseront ArcelorMittal et sa spin-off opérant dans l'acier inoxydable Aperam.

Selon les informations recueillies par le «Luxemburger Wort», sa surface pourrait atteindre 50.000m², bien plus que l'espace

nécessaire pour accueillir les 1.200 employés luxembourgeois. Un hôtel pourrait donc voir le jour dans cette tour.

Business contre logement
La cession du terrain au Kirchberg (pour une durée de 75 ans dans le cadre d'un bail emphytéotique) devrait rapporter 92 millions d'euros à l'Etat. Un petit magot qui lui sera utile pour reprendre plusieurs sites luxembourgeois du sidérurgiste afin de satisfaire sa politique en matière de logement.

Il est ainsi question de reprendre le site d'Eucosider à Pétange (5,5 hectares), un autre lié à Circuit Foil (où ArcelorMittal était active jusqu'en 2014 et la cession de l'entreprise aux Coréens de Doosan) à Wiltz (8 hectares), celui de la rue de l'usine à Belvaux et le parking de Lallange à Esch (2 hectares). Restera ensuite à nettoyer pour ce qui concerne les friches industrielles.

Siège de Jeannot Krecké

Le dernier point de l'accord semblait être entendu dans la mesure où ArcelorMittal soumettra au vote de l'assemblée générale du 4 mai (comme indiqué dans ses notifications aux actionnaires) un nouveau mandat d'administrateur pour l'ancien ministre de l'Economie, Jeannot Krecké.

Le gouvernement luxembour-

geois s'était en effet ému des rumeurs selon lesquelles Lakshmi Mittal, qui a déjà réduit le cercle des administrateurs, souhaitait se débarrasser du ticket de l'Etat, considérant que la présence dans cette instance d'un autre Luxembourgeois en la personne de Michel Wurth (qui a fait carrière dans le groupe) pourrait suffire.

Tout semble donc rentrer dans l'ordre sauf que, selon nos informations, l'équipe gouvernementale doit encore s'entendre sur le nom de la personne qui sera proposée au sidérurgiste pour occuper le «siège luxembourgeois» au conseil d'administration.

Jeannot Krecké dispose évidemment de l'avantage de l'expérience à ce poste où il a été nommé en 2010 et certainement du soutien d'Etienne Schneider, son ancien second, mais il pourrait être concurrencé par des profils plus proches du parti de Xavier Bettel, le DP... ou tout simplement des fonctionnaires en poste, comme le veut la coutume. La place vaut de l'or. 144.000 euros par an pour un administrateur de base.

En dernier lieu, le gouvernement devrait apporter sa contribution à l'augmentation de 3 milliards de dollars du capital d'ArcelorMittal. Ce à hauteur de sa participation de 2,161%, soit 65

millions d'euros. La banque publique SNCI (Société nationale de crédit et d'investissement) devrait acquérir ces actions pour le compte de l'Etat. Le gouvernement ne souhaite en effet pas pénaliser le budget.

Lobby intégré

Luxembourg. L'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires d'ArcelorMittal prévoit la

réélection de plusieurs membres du conseil d'administration (Vanisha Mittal, Suzanne Nimocks et Jeannot Krecké). L'instance devrait également voir arriver un nouveau membre éminent en la personne de Karel de Gucht, soit rien de moins que l'ancien commissaire européen (2009-2014) au Commerce. Celui qui avait au préalable été ministre des Affaires étrangères et vice-premier ministre de Belgique bénéficie donc d'un puissant réseau au sein de l'exécutif européen. Un atout majeur alors que la Commission européenne doit décider d'ici la fin de l'année si la Chine peut accéder au statut d'économie de marché. ArcelorMittal le redoute, car, le cas échéant, l'acier chinois (à bas prix) pourrait affluer plus facilement sur le Vieux Continent. (ps)



Einigung erzielt?

ArcelorMittal soll Grundstück für neuen Firmensitz pachten - und Jeannot Krecké im Verwaltungsrat bleiben

LUXEMBURG
MARCO MENG

Der frühere Wirtschaftsminister Jeannot Krecké soll seinen Sitz im Vorstand von ArcelorMittal behalten. Der Verwaltungsrat werde der Hauptversammlung am 4. Mai vorschlagen, Krecké in seinem Amt zu bestätigen, das er seit 2010 innehat, das schreibt zumindest „Wort.lu“.

Krecké bleibt

Neben Krecké sollen auch Vanisha Mittal Bhatia, die Tochter des Vorstandsvorsitzenden Lakshmi Mittal, und Suzanne Nimocks dem Management auf weitere drei Jahre erhalten bleiben. Weiterer Luxemburger im Vorstand des Konzerns ist Michel Wurth, dessen Mandat nächstes Jahr ausläuft.

Zentrale auf dem Kirchberg im Gespräch

Gleichzeitig hieß es gestern, die Verhandlungen zwischen ArcelorMittal und dem Staat über den neuen Geschäftssitz auf Kirchberg seien zu einem erfolgreichen Abschluss gekommen. Die neue Firmenzentrale soll auf einem 50-Hektar-Grundstück entstehen, das der Stahlkonzern für 75 Jahre vom Eigentümer, dem Staat, für insgesamt 92 Millionen Euro

pachten soll. Auf Nachfrage konnte das Wirtschaftsministerium den Bericht gestern Nachmittag nicht bestätigen. Auch ArcelorMittal selbst sowie der Fonds du Kirchberg mochten keine Stellungnahme dazu abgeben.

Spekuliert wird bereits seit geraumer Zeit, dass ArcelorMittal, einer der größten Grundstücksbesitzer in Luxemburg, dem Staat im Gegenzug nicht mehr von ihm genutzte Industriebrachen für den Wohnungsbau überlassen soll. Auf Nachfrage vor zwei Wochen hieß es von Konzernseite nur, dass die Gespräche liefen und noch nichts entschieden sei.

ArcelorMittal hatte Ende letztes Jahr das hauptstädtische Arbed-Gebäude an die Spuerkeess verkauft und einen neuen Firmensitz in Luxemburg für 1.200 Mitarbeiter angekündigt. Die derzeitige Firmenzentrale am Boulevard d'Avranches ist nur angemietet. Der Mietvertrag soll 2020 auslaufen.

Kapitalerhöhung erfolgreich abgeschlossen

Gestern startete der Stahlkonzern im Rahmen seiner Kapitalerhöhung den Verkauf der zusätzlichen Aktien in Europa. Ausgegeben werden 1,26 Milliarden Aktien zu je 2,20 Euro. Am Montag kommen die neuen Papiere auch in New York in den Handel. Brutto spülte die Kapitalerhöhung rund 2,8 Milliarden Euro in die Kasse. Mit dem frischen Geld soll die Verschuldung abgebaut werden. ●



ArcelorMittal et l'Etat s'entendent

Luxembourg. Acculé par des conditions de marché difficiles, de plus en plus dirigé depuis Londres et en instance de déménagement, ArcelorMittal avait laissé croire au gouvernement que le groupe sidérurgique allait couper les ponts avec son pays d'origine. Xavier Bettel s'est ainsi empressé de prendre contact avec le grand patron Lakshmi Mittal. C'était en 2015. S'il s'est vite assuré du maintien du siège social au Grand-Duché, d'autres sujets se sont ajoutés sur la table de négociations. Il a donc été question de cession d'un terrain appartenant au Fonds du Kirchberg, puis de reprise par l'Etat de propriétés du sidérurgiste pour y implanter des logements. Parallèlement, le Luxembourg était invité à participer à l'augmentation de capital et à défendre son mandat au conseil d'administration. Ainsi, selon les informations du «Luxemburger Wort», ces négociations ont abouti. Seule une question soulève encore quelques interrogations. (pso)



ArcelorMittal a levé ses trois milliards d'euros

Luxembourg. ArcelorMittal a bouclé l'augmentation de capital de 3 milliards de dollars annoncée début février et qui courait jusqu'au 30 mars en Europe. Le groupe sidérurgique et minier, qui proposait une forte décote par rapport au cours de son titre, se prévaut

dans un communiqué d'un taux de souscription total de 126,9%. La famille Mittal, actionnaire majoritaire, s'était engagée à participer à l'augmentation de capital à hauteur de sa participation dans le groupe, qui s'élève à 37,38%, soit un montant d'environ 1,1 milliard de dollars. «Les actions nouvelles devraient être admises aux négociations sur les

Bourses européennes le 8 avril 2016 et sur le New York Stock Exchange le 11 avril 2016», précise l'entreprise. ArcelorMittal «entend utiliser les produits de l'augmentation de capital pour réduire son endettement et renforcer son bilan», souligne le communiqué. (AFP)